

## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire ou spéciale qui sera tenue mardi, le 13 mars 2018 à 19 : 30 heure, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande # 2018-01-0005 pour :

Ajouter un second garage, lequel sera détaché, avec un abri d'auto, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, article 175, alinéa 3, le nombre de garage autorisé dans cette zone est de 1 garage, attaché ou détaché.

Agrandir l'aire de circulation et de stationnement à 34% de la superficie de la cour avant, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, article 96, alinéa 7, l'aire de circulation et de stationnement ne peut occuper plus de 30% de la superficie de la cour avant.

Élargir l'entrée charretière à 8,54 mètres, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, article 96, alinéa 5, la largeur maximale de l'entrée charretière est de 7 mètres.

Cette demande est localisée comme suit :

N° civique : 1690, rue Christian, N°(s) lot(s) : 3 990 558 cadastre du Québec

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de février 2018.

Signé: (s) Caroline Provost

Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)